

PRESTATIONS OPTION NICKEL

(Par bénéficiaire, mais dans la limite des frais engagés)

Sur la base du tarif de convention de la Sécurité Sociale dans le cadre du respect du parcours de soins coordonné

DESIGNATION DES ACTES	REMBOURSEMENTS MUTUELLE
SOINS DE VILLE	
▶ Visites et consultations généralistes ou spécialistes	30 % TO + Dép. honoraires de 70 % TO
▶ Actes de spécialités	30 % TO + Dép. honoraires de 70 % TO
▣ Radiographie, scanner, IRM, échographie...	30 % TO + Dép. honoraires de 70 % TO
▶ Analyses médicales	40 % BR + Dép. honoraires de 60 % BR
▶ Soins infirmiers (<i>piqûres et déplacements</i>)	40 % BR + Dép. honoraires de 60 % BR
▶ Paramédical (<i>Kiné, pédicure, orthophonie</i>)	40 % BR + Dép. honoraires de 60 % BR
▶ Soins dentaires	30 % BR + Dép. honoraires de 120 % BR
PHARMACIE	
▶ Médicaments avec vignettes blanches	35 % TFR
▶ Médicaments avec vignettes bleues	70 % TFR
▶ Médicaments avec vignettes oranges	85 % TFR
▶ Médicaments prescrits et non remboursés	néant
HOSPITALISATION	
▶ Hospitalisation médicale	20 % BR
▶ Hospitalisation chirurgicale (dont IVG)	20 % BR
▶ Chirurgie : Actes de spécialités	20 % BR + Dép. honoraires de 70 % BR
▶ Chambre particulière (y compris maternité)	31€/j - 20 j/an
▶ Lit accompagnant enfant - 12 ans inscrit à la mutuelle	23€/j - 20 j/an
▶ Forfait hospitalier	OUI limité à 180j/an
▶ Frais de séjour en maison de repos	20 % BR 30 j/an
▶ Transport en ambulance, VSL, etc...	35 % BR + Dép. honoraires de 65 % BR
FRANCHISE ACTES LOURDS	
▶ Actes Techniques égaux ou supérieurs à 120€	Montant de la franchise
FORFAITS	
▶ Prothèses dentaires prises en charge par la SS	30 % BR + 1200€/an
▶ Orthodontie acceptée par la SS	200€/semestre
Lunettes	40 % BR
. Montures	100€ *
. Verres Simples	140€ par verre *
. Verres Complexes	180€ par verre *
▶ Lentilles de contact correctives (<i>y compris les lentilles refusées par la SS</i>)	40 % BR + 150€/an
▶ Prothèses auditives	40 % BR + Dép. honoraires de 65 % BR + 230€/an
▶ Autres Prothèses Médicales et Appareillages	40 % BR + Dép. honoraires de 65 % BR + 77€/an
▶ Cure Thermale (<i>y compris les soins attenants à la cure</i>)	TM + 305€/an
▶ Forfait préservatif pour les 16 à 24 ans	10€/an
▶ Ostéopathie	75€/an
▶ Vaccin anti-grippe	8€/an
▶ Moyens contraceptifs prescrits non remboursés	néant
▶ Allocation obsèques	2 286,74 €**
PREVENTION	
▶ Examen Ostéodensitométrie accepté par la SS	30 % BR
▶ Détartrage annuel complet sus et sous gingival (effectué en deux séances maximum)	30 % BR

(*) Tous les 2 ans (deux années civiles)

(**) Prestation assurée par la Mutuelle Générale de Prévoyance – Voir tome II du règlement mutualiste TO = Tarif opposable TM = Ticket modérateur – BR = Base de remboursement de la SS TFR = Tarif forfaitaire de responsabilité